



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Transmission d'informations des unions régionales des professionnels de santé

Question écrite n° 34777

Texte de la question

M. Damien Adam attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés rencontrées par les unions régionales des professionnels de santé masseurs-kinésithérapeutes pour la transmission d'informations à l'ensemble de la profession. Selon le décret n° 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales de professionnels de santé, l'union régionale des masseurs-kinésithérapeutes doit participer à l'organisation des soins, veiller à la permanence et à la continuité de ceux-ci et relayer les informations auprès des praticiens de terrain. Cependant, ces unions des professionnels de santé masseurs-kinésithérapeutes se heurtent à un problème récurrent qui les empêche de remplir correctement leur rôle et leurs missions. En effet, à ce jour, ils ne disposent pas d'un listing d'adresses *mail* des praticiens mais uniquement de leurs adresses postales. Ce moyen de communication très limité ne leur permet pas de faire parvenir rapidement à leurs confrères les informations reçues en particulier de l'ARS. Ceci est préjudiciable aux actions qu'ils souhaitent mettre en place notamment dans le cadre de la gestion de crise. Ce problème est notamment rencontré par les praticiens de la circonscription de M.le député et à l'échelle de la Normandie. Or une telle liste d'adresses *mail* semble pourtant exister. Il lui demande quelles sont ses intentions pour que les listes d'adresses *mail* des praticiens puissent être transmises, avec leur accord, aux unions régionales des professionnels de santé afin qu'elles puissent remplir efficacement leur rôle.

Données clés

Auteur : [M. Damien Adam](#)

Circonscription : Seine-Maritime (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34777

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 15 février 2021

Question publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 8912

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)